REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20210908-2021_062-DE
Reçu le 09/09/2021
Publié le 09/09/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 8 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le huit du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 septembre 2021 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. GONSOLIN Christian, M. GONSOLIN Rémy, M. Dominique GOURY M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nelly MARY, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nathalie LAJKO,

Etaient absents et représentés : Mme Manon ATHENOUR ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, et Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ET MISE AUX NORMES PMR DU PETIT GYMNASE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Monsieur Le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 20 octobre 2020 dans le cadre du projet de rénovation thermique et énergétique du bâtiment du « Petit gymnase » sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Rappelle que le Conseil municipal avait retenu les entreprises sur les différents lots par délibération du 7 avril 2021.

Précise qu'au cours de l'exécution des opérations, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Aussi, les lots 1 et 2 doivent faire l'objets d'avenants au marché initial.

Pour le lot n°1 – Démolitions, gros-œuvre, VRD et fondations :
- Rappel montant du marché initial : 96 819,28€ HT
- Avenant n°1 : *Transfert du poste de dépose des faux-plafonds et des isolants en comble sur la salle omnisports (du lot 5 vers le lot 1) soit 3675,36€ HT* ;
- Avenant n°2 : Reprise et scellements pour la nouvelle charpente soit 11 500,00€ HT ;
- Montant du marché y compris des avenants : 111 994,64€ HT

Pour le lot n°2 – Charpente et couverture :

AR Prefecture

005-200034502-20210908-2021_062-DE
Reçu le 09/09/2021
Publié le 09/09/2021

Saint-Bonnet en Champsaur

« *Nihil nisi a numine* »

- Rappel montant du marché initial : 78 753,50€ HT
- Avenant n°1 : *Modification du marché pour la réfection charpente de la salle omnisports pour nouvelle isolation et faux-plafonds soit 35 000,00€ HT* ;
- Avenant n°2 : Réfection du mur ossature bois pour mezzanine soit 7963,00€ HT ;
- Montant du marché y compris des avenants : 121 716, 50€ HT

Propose à l'assemblée d'approuver les avenants précités relatifs aux lots n°1 et 2.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 20,
Vu sa délibération en date du 7 avril 2021 approuvant l'attribution du marché de travaux de rénovation thermique et énergétique du bâtiment du « Petit gymnase »,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 3 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** les avenants suivants :

Pour le lot n°1 – Démolitions, gros-œuvre, VRD et fondations :
Rappel montant du marché initial : 96 819,28€ HT
Avenant n°1 : Transfert du poste de dépose des faux-plafonds et des isolants en comble sur la salle omnisports (du lot 5 vers le lot 1) soit 3675,36€ HT ;
Avenant n°2 : Reprise et scellements pour la nouvelle charpente soit 11 500,00€ HT ;
Montant du marché y compris des avenants : 111 994,64€ HT

Pour le lot n°2 – Charpente et couverture :
Rappel montant du marché initial : 78 753,50€ HT
Avenant n°1 : Modification du marché pour la réfection charpente de la salle omnisports pour nouvelle isolation et faux-plafonds soit 35 000,00€ HT ;
Avenant n°2 : Réfection du mur ossature bois pour mezzanine soit 7963,00€ HT ;
Montant du marché y compris des avenants : 121 716, 50€ HT

ARTICLE 2. Charger Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces avenants.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 09 SEP. 2021
Affiché ou publié le : 09 SEP. 2021

Ainsi fait et délibéré le 8 septembre 2021

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR Hautes-Alpes